

# ZONE

## Comparaison des régimes

	<b>ZONE 2</b> Principal	<b>ZONE 3</b> De base	<b>ZONE</b> <b>Fondamental</b>
<b>MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE</b>			
Maximums	Non compris	Non compris	Année 1 : 550 \$ Année 2 : 600 \$ Année 3+ : 650 \$ Le régime paie 70 %, sous réserve du max. annuel
<b>SOINS DENTAIRES</b>			
Maximums	Année 1 : 500 \$ par personne Année 2 : 650 \$ par année Année 3+ : 800 \$	Année 1 : 600 \$ par personne Année 2 : 800 \$ par année Année 3+ : 1 000 \$	450 \$ par personne par année
Fréquence de rappel	9 mois		
Soins de base	Le régime paie 80 %, sous réserve du max. annuel	Le régime paie 80 %, sous réserve du max. annuel	Le régime paie 70 %, sous réserve du max. annuel
Soins de base étendus	Année 1 : Le régime paie 50 % Année 2 : Le régime paie 70 % Année 3+ : Le régime paie 80 %, sous réserve du max. annuel	Le régime paie 80 %, sous réserve du max. annuel	Le régime paie 70 %, sous réserve du max. annuel
Soins majeurs	Non compris	Le régime paie 50 % commençant la 3 <sup>e</sup> année, sous réserve du max. annuel	Non compris
Soins orthodontiques	Non compris		
<b>SOINS DE LA VUE</b>			
Lunettes ou lentilles cornéennes vendues sur ordonnance, chirurgie oculaire au laser	150 \$ par personne tous les 2 ans		
Examens de la vue	65 \$ par personne tous les 2 ans	65 \$ par personne tous les 2 ans	80 \$ par personne tous les 2 ans
<b>SOINS DE SANTÉ COMPLÉMENTAIRES</b>			
<b>Services professionnels ou thérapeutes autorisés</b>			
Chiropraticien, massothérapeute, physiothérapeute, acupuncteur, podologue/podiatre, diététicien, naturopathe, ostéopathe	20 \$ par visite, 300 \$ par personne par praticien par année	20 \$ par visite, 400 \$ par personne par praticien par année	20 \$ par visite, 400 \$ par personne par praticien par année
Orthophoniste	300 \$ par personne par année	400 \$ par personne par année	400 \$ par personne par année
<b>Services de santé mentale</b>			
Psychologue/psychothérapeute/travailleur social agréé	Maximum combiné de 300 \$ par personne par année	Maximum combiné de 400 \$ par personne par année	Maximum combiné de 400 \$ par personne par année
Thérapie d'Inkblot <sup>MC†</sup>	4 heures de consultation virtuelle (2 heures de thérapie individuelle, 2 heures de thérapie pour couples) par personne, par année; une thérapie supplémentaire est admissible au titre de la garantie pour services de psychologie		
Soins dentaires accidentels	5 000 \$ par personne par année	5 000 \$ par personne par année	3 000 \$ par personne par année
Transport par ambulance	Transports terrestre et aérien		
Appareils auditifs	Années 1-4 : 300 \$ par personne tous les 4 ans Année 5+ : 400 \$	Années 1-4 : 350 \$ par personne tous les 4 ans Année 5+ : 500 \$	Années 1-4 : 350 \$ par personne tous les 4 ans Année 5+ : 500 \$
Services médicaux – Tests de diagnostic et radiographies, équipement de dialyse, tests de laboratoire	2 000 \$ par personne par année		
Articles médicaux et services de soutien à domicile (soins infirmiers à domicile) Maximums distincts pour les articles médicaux et les services de soutien à domicile	Année 1 : 2 000 \$ par personne Année 2 : 3 000 \$ par catégorie de garantie Année 3 : 4 000 \$ par année Année 4+ : 5 000 \$	Année 1 : 2 000 \$ par personne Année 2 : 3 000 \$ par catégorie de garantie Année 3 : 4 000 \$ par année Année 4+ : 5 000 \$	Année 1 : 1 500 \$ par personne Année 2 : 2 000 \$ par catégorie de garantie Année 3 : 3 000 \$ par année Année 4+ : 4 000 \$
<b>VOYAGE – Couverture hors de la province ou du pays</b>			
Protection pour les voyages multiples en cas d'urgence médicale	15 jours par voyage 5 000 000 \$ par personne par année		
<b>HOSPITALISATION FACULTATIVE – Remboursement de la différence entre les frais standard pour l'hospitalisation en salle commune et les frais pour l'hospitalisation en chambre à deux lits ou à un lit dans un hôpital général public de votre province ou territoire de résidence</b>			
Chambre à deux lits ou à un lit	Non compris		

Évaluation médicale requise	ZONE 4 Modéré	ZONE 5 Choix	ZONE 6 Premier	ZONE 7 Ultime
<b>MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE</b>				
Maximums	Années 1-2: 2 500 \$ Année 3+: 3 500 \$ Le régime paie 80 % par personne par année	5000 \$ Le régime paie 90 % par personne par année	10000 \$ Le régime paie 90 % par personne par année	20000 \$ Le régime paie 90 % par personne par année
<b>SOINS DENTAIRES</b>				
Maximums	Non compris	Année 1: 700 \$ par personne Année 2: 900 \$ par personne Année 3+: 1100 \$ par personne	Année 1: 800 \$ par personne Année 2: 1000 \$ par personne Année 3+: 1300 \$ par personne	Année 1: 1000 \$ par personne Année 2: 1200 \$ par personne Année 3+: 1500 \$ par personne
Fréquence de rappel		9 mois	6 mois	6 mois
Soins de base		Le régime paie 80 %, sous réserve du max. annuel	Le régime paie 80 %, sous réserve du max. annuel	Année 1: Le régime paie 80 %, sous réserve du max. annuel Année 2+: Le régime paie 90 %, sous réserve du max. annuel
Soins de base étendus		Année 1: Le régime paie 60 % Année 2: Le régime paie 70 % Année 3+: Le régime paie 80 %, sous réserve du max. annuel	Le régime paie 80 %, sous réserve du max. annuel	
Soins majeurs		Le régime paie 50 % commençant la 3 <sup>e</sup> année, sous réserve du max. annuel	Le régime paie 50 % commençant la 3 <sup>e</sup> année, sous réserve du max. annuel	Le régime paie 50 % commençant la 3 <sup>e</sup> année, sous réserve du max. annuel
Soins orthodontiques		Non compris	Le régime paie 50 % commençant la 3 <sup>e</sup> année sous réserve du max. dentaire global et max. à vie de 2 000 \$ par personne	Le régime paie 50 % commençant la 3 <sup>e</sup> année sous réserve du max. dentaire global et max. à vie de 2 000 \$ par personne
<b>SOINS DE LA VUE</b>				
Lunettes ou lentilles cornéennes vendues sur ordonnance, chirurgie oculaire au laser	150 \$ par personne tous les 2 ans	Années 1-2: 150 \$ par personne Années 3-4: 200 \$ par personne Année 5+: 250 \$ tous les 2 ans	Années 1-2: 200 \$ par personne Années 3-4: 250 \$ par personne Année 5+: 300 \$ tous les 2 ans	Années 1-2: 200 \$ par personne Années 3-4: 250 \$ par personne Année 5+: 350 \$ tous les 2 ans
Examens de la vue	80 \$ par personne tous les 2 ans	100 \$ par personne tous les 2 ans	100 \$ par personne tous les 2 ans	120 \$ par personne tous les 2 ans
<b>SOINS DE SANTÉ COMPLÉMENTAIRES</b>				
<b>Services professionnels ou thérapeutes autorisés</b>				
Chiropraticien, massothérapeute, physiothérapeute, acupuncteur, podologue/podiatre, diététicien, naturopathe, ostéopathe	20 \$ par visite, 400 \$ par personne par praticien par année	25 \$ par visite, 500 \$ par personne par praticien par année	25 \$ par visite, 600 \$ par personne par praticien par année	50 \$ par visite, 750 \$ par personne par praticien par année; maximum combiné de 2 000 \$
Orthophoniste	400 \$ par personne par année	500 \$ par personne par année	600 \$ par personne par année	750 \$ par personne par année
<b>Services de santé mentale</b>				
Psychologue/psychothérapeute/travailleur social agréé	Maximum combiné de 400 \$ par personne par année	Maximum combiné de 500 \$ par personne par année	Maximum combiné de 600 \$ par personne par année	Maximum combiné de 750 \$ par personne par année
Thérapie d'Inkblot <sup>MCT</sup>	4 heures de consultation virtuelle (2 heures de thérapie individuelle, 2 heures de thérapie pour couples) par personne, par année; une thérapie supplémentaire est admissible au titre de la garantie pour services de psychologie			
Soins dentaires accidentels	5 000 \$ par personne par année	10 000 \$ par personne par année	10 000 \$ par personne par année	15 000 \$ par personne par année
Transport par ambulance	Transports terrestre et aérien			
Appareils auditifs	Années 1-4: 350 \$ par personne Année 5+: 500 \$ tous les 4 ans	500 \$ par personne tous les 4 ans	500 \$ par personne tous les 4 ans	600 \$ par personne tous les 4 ans
Services médicaux – Tests de diagnostic et radiographies, équipement de dialyse, tests de laboratoire	2000 \$ par personne par année	2000 \$ par personne par année	2000 \$ par personne par année	2500 \$ par personne par année
Articles médicaux et services de soutien à domicile (soins infirmiers à domicile) Maximums distincts pour les articles médicaux et les services de soutien à domicile	Année 1: 2 000 \$ par personne Année 2: 3 000 \$ par catégorie Année 3: 4 000 \$ de garantie Année 4+: 5 000 \$ par année	Année 1: 2 000 \$ par personne Année 2: 4 000 \$ par catégorie Année 3+: 6 000 \$ de garantie par année	Année 1: 2 000 \$ par personne Année 2: 4 000 \$ par catégorie Année 3+: 6 000 \$ de garantie par année	Année 1: 3 000 \$ par personne Année 2: 5 000 \$ par catégorie Année 3+: 8 000 \$ de garantie par année
<b>VOYAGE – Couverture hors de la province ou du pays</b>				
Protection pour les voyages multiples en cas d'urgence médicale	15 jours par voyage 5 000 000 \$ par personne par année	30 jours par voyage 5 000 000 \$ par personne par année	30 jours par voyage 5 000 000 \$ par personne par année	30 jours par voyage 5 000 000 \$ par personne par année
<b>HOSPITALISATION FACULTATIVE – Remboursement de la différence entre les frais standard pour l'hospitalisation en salle commune et les frais pour l'hospitalisation en chambre à deux lits ou à un lit dans un hôpital général public de votre province ou territoire de résidence</b>				
Chambre à deux lits ou à un lit	Durée maximale de 30 jours par personne par année			

## Descriptions des garanties

### MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE

Médicaments sur ordonnance dont l'utilisation est approuvée au Canada, qui doivent être délivrés sur ordonnance, en vertu de la loi, et prescrits par un médecin praticien autorisé.

Les médicaments de marque sont couverts si aucun équivalent générique n'existe.

Les produits d'abandon du tabac et les médicaments pour le traitement de l'obésité, de l'infertilité et de la dysfonction érectile ne sont pas couverts.

Résidents du Québec : Pour être admissible à présenter une demande d'adhésion aux régimes ZONE, vous devez être couvert par le régime public d'assurance-médicaments d'ordonnance de la RAMQ (Régie de l'assurance maladie du Québec). Vos demandes de règlement pour médicaments d'ordonnance doivent être soumises en premier à la RAMQ. Lorsque la RAMQ rembourse une partie du coût des médicaments, les soldes impayés (y compris les quotes-parts et les franchises) seront coordonnés pour que vous puissiez être remboursé jusqu'à 100 % des frais admissibles engagés. Si le médicament n'est pas couvert par la RAMQ, la quote-part standard s'applique.

### SOINS DENTAIRES

#### SOINS DE BASE

- Nettoyage préventif
- Examens de routine, radiographies
- Obturations et extractions
- Traitement au fluorure pour les enfants

#### SOINS DE BASE ÉTENDUS

- Traitement endodontique – traitement radiculaire
- Traitement périodontique – détartrage et surfaçage radiculaire, équilibration occlusale
- Réparation, rebasage et ajustement des prothèses dentaires

#### SOINS MAJEURS

- Couronnes et insrustations, prothèses dentaires, ponts

#### SOINS ORTHODONTIQUES

- Traitement orthodontique pour redresser les dents et corriger la morsure

### SOINS DE SANTÉ COMPLÉMENTAIRES

#### THÉRAPIE D'INKBLOT™<sup>MC†</sup>

Consultation virtuelle avec le thérapeute qualifié d'Inkblot qui répond le mieux à vos besoins. Inkblot propose un processus de jumelage unique et souple qui tient compte de la diversité, des principes d'inclusion et des préférences personnelles, ainsi que des titres de compétences des thérapeutes qui répondent à vos besoins cliniques. Au final, le choix vous appartient. Vous n'avez aucuns frais à déboursier pour les 4 heures initiales de thérapie (2 heures de thérapie individuelle, 2 heures de thérapie pour couples). Vous pouvez planifier facilement d'autres séances virtuelles, lesquelles peuvent être couvertes par la garantie pour services de psychologie.

#### ARTICLES MÉDICAUX

- Articles pour faciliter la vie quotidienne (comme des lits similaires aux lits d'hôpital, des tiges à soluté, des perroquets et des bassins de lit)
- Attelles, plâtres, cathéters et accessoires pour stomie
- Bas de contention
- Fournitures pour diabétiques
- Bottes ou chaussures sur mesure, orthèses plantaires sur mesure
- Aides à la mobilité (comme les cannes, les béquilles, les déambulateurs, les fauteuils roulants)
- Prothèses
- Articles pour la respiration et le cœur (comme les systèmes de surveillance respiratoire ou cardiaques pour les nourrissons, les compresseurs, l'oxygène)

## Quelques points à retenir...

### Acceptation garantie – ZONE 2, ZONE 3, ZONE Fondamental

Les régimes SantéAssurée<sup>MC</sup> qui ne nécessitent pas de remplir un questionnaire médical, garantissent l'acceptation (dans la mesure où GreenShield<sup>MC</sup> reçoit votre paiement initial). Ces régimes sont spécialement conçus pour couvrir les affections préexistantes, jusqu'à concurrence des maximums indiqués, évidemment.

### Questionnaire médical – ZONE 4, ZONE 5, ZONE 6, ZONE 7

Si le régime pour lequel vous faites une demande d'adhésion nécessite de remplir un questionnaire médical, vous devez divulguer tout problème de santé, toute blessure ou toute maladie qui sont survenus ou existaient à la date de votre demande ou avant celle-ci. Ces renseignements seront évalués. Si votre santé ou celle d'un membre de votre famille justifie que des exclusions s'appliquent aux garanties de votre régime, GreenShield vous en informera par écrit et vous enverra une contre-proposition de couverture qui exclut vos affections préexistantes. La contre-proposition comprendra aussi d'autres choix de régimes SantéAssurée que vous pourrez prendre en considération.

### Information supplémentaire

Le comparateur de régimes est un sommaire, il ne constitue pas un contrat. Les modalités, les restrictions et les exclusions sont expliquées en détail dans le contrat établi par GreenShield à l'approbation de la demande d'adhésion.

Il y aura remboursement des dépenses admissibles engagées au titre de services et de fournitures, payées et reçues par la personne couverte sous réserve que ces services et fournitures sont, selon GreenShield, médicalement nécessaires au traitement d'une maladie ou d'une blessure, et raisonnables et d'usage en tenant compte de tous les facteurs.

Les montants des couvertures sont en dollars canadiens.

Les garanties peuvent être modifiés; GreenShield enverra un préavis écrit de trente (30) jours aux titulaires de police.

## Prêt à obtenir une soumission?

[www.santeassuree.ca](http://www.santeassuree.ca)

**Des questions?**

**1 844 833-7873**

Régimes offerts par

**Green Shield Canada.**

La thérapie d'Inkblot est fournie par Inkblot Technologies Inc. Inkblot<sup>MC†</sup> est une marque de commerce d'Inkblot Technologies Inc.

<sup>MC</sup> Marques de commerce de Green Shield Canada.

© 2023 Green Shield Canada. Tous droits réservés.

Green Shield Canada, 8677 Anchor Drive, C.P. 1606, Windsor, ON N9A 6W1